

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF347

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 4 SEXIES A

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 1647 C *septies* du code général des impôts est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la suppression du crédit d'impôt sur la cotisation foncière des entreprises pour les micro-entreprises implantées en zones de restructuration de la défense, introduite à l'article 4 *sexies A* à l'initiative du Sénat.